Un objecteur politique : Daniel Brochier

Toulon, port de guerre, préfecture maritime. Une seule industrie l'arsenal maritime. En dehors de cela, quelques retombées dues à l'activité touristique... Dès lors, pour un jeune ouvrier toulonnais en opposition avec sa famille parce qu'il s'insère mal dans la vie active, une seule issue paraît possible: s'engager dans l'armée, ou au moins devancer l'appel afin d'être libéré au plus tôt des obligations militaires et augmenter quelque peu ses chances dans la course à l'emploi. Ainsi débute l'affaire Brochier.

En juillet 69, le Toulonnais Daniel Brochier, 19 ans, électricien, demande à devancer l'appel. Et il aurait grossi la cohorte des militaires ex-chômeurs, s'il n'avait pas voyagé au cours de l'été, et rencontré des individus différents de son milieu habituel. Il prend alors conscience qu'il ne pourrait supporter, la vie militaire, et peu avant son incorporation, il décide de se déclarer objecteur et de ne pas rejoindre son corps.

A Bordeaux, où l'assemblée générale annuelle des OC a lieu à la Toussaint, Daniel Brochier en novembre rencontre Marcel Martinez. Marcel est étudiant, et fait partie des groupes marxistes-léninistes (maoïstes, tendance Gilbert Mury). A partir de la situation bordelaise, marquée déjà par des échanges positifs entre groupes révolutionnaires, ex-ACNV et comité de soutien aux OC, et objecteurs en service, M. Martinez et D. Brochier se mettent d'accord pour servir de «détonateur» à un mouvement élargi au maximum de résistance à l'armée. Autour d'eux se constitue un «comité de défense Martinez-Brochier» qui regroupe des gens de tendances diverses d'accord pour les appuyer dans leur demande du statut, sur la base de leurs objections:

– Refus de l'impérialisme manifesté en particulier par la

guerre du Tchad;

– Refus de l'embrigadement dans une armée au service des privilégiés (projet de service civique, intervention de l'armée en cas de grèves. etc.).

Une action locale s'engage en profondeur:

– Décembre: occupation permanente du local de l'Association générale des étudiants bordelais, avec discussions ouvertes à tous. Information par tracts, affichages, porte-à-porte. Manifestations-surprises dans le centre de la ville. Le 19: participation au meeting contre l'impérialisme français au Tchad, réunissant à Paris plus de 2000 personnes, en réponse à l'appel d'une dizaine d'organisations (Lutte ouvrière, PSU MDPL (ex-MCAA), Fédération des étudiants d'Afrique noire en France, Groupes marxistes-léninistes, etc.).

– Janvier: première provocation policière? un mystérieux incendie permet à la police de pénétrer dans les locaux – vides – de l'AGEB, le jour même où devaient reprendre les activités du comité. Création de comités de quartier. Réunions d'information dans toute la région. Prises de contact dans plusieurs grandes villes pour préparer une semaine d'action contre l'intervention française au Tchad.

– Février: semaine d'action nationale du 13 au 21 février, avec manifestations et autodafés de livrets militaires à Lyon, Strasbourg et Paris. A Bordeaux, occupation de la maison régionale de l'ORTF pour protester contre le manque d'information sur la guerre du Tchad. Le 21, dix personnes devaient brûler leur livret militaire. Cette manifestation ne pourra avoir lieu, car la veille, les policiers bordelais organisent «la plus grosse opération depuis mai 68» (la presse locale): ils pénètrent, l'arme au poing, au local de l'AGEB pour y mettre la main sur... 64 bouteilles d'orangina emplies de peinture rouge (prévues pour faire des taches suggestives sur les murs des casernes), butin qui sera considéré comme

«cocktails molotov» pendant 24 heures, le temps que la presse dénonce ces «casseurs», que onze personnes soient inculpées de... préparation d'explosifs, et que soient «justifiées» perquisitions et saisies de fichiers à la MNEF et au secrétariat des objecteurs de conscience.

Dans la foulée de cette répression policière arrive la réponse aux demandes formulées par Martinez et Brochier pour bénéficier du statut d'objecteurs: c'est non. Motif officiel du refus: demande formulée hors des délais (à savoir les fatidiques «15 jours à compter de la publication du décret portant appel du contingent auquel appartient l'intéressé»). Réponse grotesque lorsqu'on sait qu'en novembre 69, on comptait 14 «forclos» sur 15 OC incorporés, et en janvier, 7 sur 12.

Devant ce refus, M. Martinez décide de s'exiler et de continuer la lutte anti-impérialiste hors de France, D. Brochier persévère dans une attitude non violente, pensant obtenir en définitive le statut, et dans cette optique il se constitue prisonnier le 12 mai en s'enchaînant avec des camarades dans une des rues principales de Bordeaux.

Il est arrêté, et transféré à la prison des Petites-Baumettes à Marseille. En juillet, il formule une nouvelle demande de statut: un mois et demi plus tard, nouveau refus.

Alors que de nombreux précédents ont prouvé et une quasi-désuétude du refus pour forclusion, et l'acceptation des demandes formulées en termes politiques, pourquoi cette intransigeance de la commission juridictionnelle en la circonstance? Il semble qu'on se trouve en face d'une réaction de durcissement des pouvoirs, devant l'agitation créée à Bordeaux. Il est sûr que l'aspect gauchiste de l'action gênait, et que le cas Brochier a été soigneusement distingué des autres (au mois de mars, un objecteur avait téléphoné à la commission juridictionnelle pour s'enquérir du sort fait à diverses demandes de statut. Au nom de Brochier, réaction vive

de l’interlocuteur: «Ah, celui-là, c’est très différent, il a rejoint des gauchistes à Bordeaux pour faire de l’agitation!»).

Daniel cependant ne se décourage pas, et pour manifester la fermeté de sa conviction, il entreprend une grève de la faim le 21 septembre, tandis qu’il adresse aux «autorités» une troisième demande qui sera d’ailleurs refusée cette fois-ci très rapidement. La grève de la faim de Daniel déclenche une suite d’actions de solidarité, dont la spontanéité n’avait antérieurement été amorcée que par quelques contacts pris, à la fin de l’été, entre des objecteurs et certains groupes de soutien.

Lundi 21 sept., Marseille: Daniel B. commence aux Petites-Baumettes une grève de la faim.

Samedi 26 sept., Bordeaux: Quinze membres du Secours rouge s’installent dans la cathédrale. Trois d’entre eux commencent une grève de la faim.

Lundi 28 sept., Bordeaux: L’archevêque, M. Maziers, rend visite aux grévistes et leur déclare: «J’admire votre travail en faveur de la paix», puis: «Je ne peux pas admettre que par votre action, l’Eglise soit identifiée à un parti ou à un groupe».

Mercredi 30 sept., Bordeaux: L’archevêque demande aux manifestants de quitter la cathédrale.

Paris: Trois personnes commencent une grève de la faim à la Maison verte, foyer de la Mission populaire évangélique.

Jeudi 1er oct., Bordeaux: Des catholiques intégristes menaçant d’intervenir, les membres du Secours rouge quittent la cathédrale pour le local de l’Association générale des étudiants.

Vendredi 2 oct., Bordeaux: Manifestation du Secours rouge dans

le centre aux cris de «Libérez Brochier! Libérez Geismar!».

Béziers: Cinq personnes commencent un jeûne public de trois jours, sur l'initiative de la communauté de l'Arche.

Samedi 3 oct., Lyon: Une trentaine de personnes jeûnent 24 h dans la cathédrale Saint-Jean.

Marseille: Neuf personnes des groupes de Marseille, Toulon, Draguignan, s'enchaînent à des grilles en haut de la Canebière.

Besançon: Une dizaine de personnes jeûnent publiquement 24 h.

Dimanche 4 oct., Lyon: Le cardinal Renard s'entretient avec les jeûneurs, et leur demande «s'ils ne prêchent pas la non-violence par un acte qui constitue moralement une violence (selon «le Progrès»).

Besançon: Manifestation sur le parvis de l'église Saint-Pierre.

Rennes: Quatre-vingt-dix OC (en service ou futurs) réunis en Bretagne pour l'assemblée générale annuelle, décident un soutien ferme à D. Brochier jusqu'à solution satisfaisante. Une lettre ouverte est rédigée au ministre de la Justice, ronéotypée, et diffusée à Rennes au cours d'une manifestation silencieuse successivement devant la cathédrale, la préfecture, le théâtre municipal.

Mardi 6 oct., Lanion et Dinan: Deux OC en service comme animateurs des AJ de ces deux villes, commencent une grève de la faim.

Bordeaux: Fin du jeûne public des militants du Secours rouge.

Mercredi 7 oct., Le Mans: Quatre personnes jeûnent deux jours.

Jeudi 8 oct., Marseille: Daniel Brochier cesse sa grève de la faim; son procès est annoncé pour le 15 octobre.

Le Mans: Enchaînement sur la voie publique.

Vendredi 9 oct., Paris: Enchaînement dans le hall de la Maison de l'ORTF.

Samedi 10 oct., Nîmes: Dix-sept jeunes observent un jeûne public de 48 heures.

Brest: Grève de la faim.

Marseille: Marche de la Canebière vers les Baumettes.

Nice: Manifestation du Secours rouge sur le thème: Libérez Brochier et Geismar.

Dimanche 11 oct., Marseille: Douze personnes occupent l'église des Réformés pour y mener un jeûne de 24 heures.

Mercredi 14 oct., Nice: Cinquante militants du Secours rouge manifestent pour D. B. dans le centre-ville.

Jeudi 15 oct., Orléans: Manifestation silencieuse.

Ce même 15 octobre, Daniel Brochier comparaît devant le Tribunal des forces armées de Marseille, après cinq mois de préventive. A l'entrée du bas-fort Saint-Nicolas, un dispositif policier énorme est en place, ridicule de démesure face à la cinquantaine de gens venus affirmer leur solidarité avec Daniel. Quelques-uns seulement sont autorisés à entrer, les autres s'assoient devant la porte, prêts à un enchaînement-éclair en cas de verdict trop insatisfaisant.

L'acte d'accusation tend à montrer que la demande de statut faite par Daniel est irrecevable, d'une part pour forclusion, d'autre part parce que les raisons invoquées ne relèveraient pas d'une non-violence intégrale. Il s'ensuit quelques «questions-pièges» adressées à Daniel par le procureur, et qui relèvent du sottisier non violent. Exemple:

— Si on attaquait votre mère, la défendriez-vous?

– Oui.

– Si vous ne pouviez le faire que par la violence, l'utiliseriez-vous?

– Oui.

– Alors vous n'êtes pas non violent...» CQFD.

Malgré ce petit jeu, les témoignages de la défense mettront à mal le dossier d'accusation, en énumérant une série de cas où le statut a été accordé en dépit de la forclusion ou du caractère politique de la demande. Le procureur essaie de contredire les témoins, mais très visiblement ceux-ci connaissent le statut et l'application qui en est faite beaucoup mieux que lui.

Bien qu'après cela, il ne reste plus rien d'un dossier déjà mince, le tribunal condamne Daniel à six mois de prison ferme (ce qu'avait requis le procureur). Ceci pour confirmer la thèse des mauvais esprits, selon laquelle le verdict était décidé d'avance.

Quelques conclusions liées à ce résultat:

– L'appareil répressif se déclenche efficacement dès qu'un acte individuel prend un caractère public.

– Il faut dénoncer la fausse libéralité de la commission juridictionnelle, et l'arbitraire de ses décisions.

– Le nombre d'objecteurs grossissant, il est à prévoir une multiplication de cas similaires à celui de D. B. La lutte pour l'élargissement et le dépassement du statut passera nécessairement par le soutien des gars concernés.

L'affaire Brochier n'est pas close, puisque Daniel devrait de nouveau être incorporé à sa sortie de prison mi-novembre, et puisqu'il fait une quatrième demande...

Entre-temps, une assemblée générale des comités de soutien aura eu lieu à Lyon, et se sera concertée sur l'ensemble des problèmes d'actualité; et les modalités de l'action à poursuivre. Aussi, il est, semble-t-il, trop tôt pour dresser un bilan de l'action entreprise. Bornons-nous à faire le minimum de constatations suivantes:

– Sur un fait bien choisi, il est possible de démarrer une action touchant assez d'endroits pour prendre un caractère national, et ce sans structures pré-établies.

– L'absence de structures permet la création de groupes du type comités d'action, gardant ici et là leur originalité, rassemblant des gens d'idéologies différentes, mais concernés ensemble par un même problème.

– Il suffit souvent d'une seule initiative individuelle pour faire démarrer de tels comités.

Marcel Viaud et Bernard Vandewiele